L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 30 MARS 1887. 60me Année

Dufour & Dennet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI, 30 MARS 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an ... $12 00
Six mois ... 6 00
Trois mois ... 3 00
Un mois ... 1 00
On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an ... $2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an ... $3 00
Six mois ... 1 50
Quatre mois ... 1 00
Trois mois ... 75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

Encore une campagne en faveur du tarif.

Nous n'en finirons, décidément, jamais avec la question du tarif, que chacun traite à sa façon—beaucoup plus pour se faire, comme disent les Américains, un capital politique, en vue des prochaines élections, que pour assurer la prospérité de l'Etat et des populations. La persistance que l'on met à revenir, sans cesse, sur le même thème et à broder dessus une infinité de variations, plus ou moins ingénieuses, dans l'intention d'éblouir le public plutôt que de l'éclairer, de capter sa confiance que de la mériter—prouve que les masses attachent un prix immense à la solution du problème, qu'elles y voient un moyen de se procurer le bien-être ou de se préparer un avenir de gêne et de misère.

Si encore chacun des deux partis en présence était honnête, correct, conséquent avec lui-même, on pourrait s'entendre, et la question en litige serait vidée, bientôt et sans peine. Par malheur, il en est tout autrement. A chaque instant, les partisans de tel ou tel système se dérobent, et, devant un intérêt personnel d'argent ou d'influence électorale, ils ne craignent pas de se mettre en flagrante contradiction avec leurs idées et leurs principes.

Prenons pour exemple M. John Sherman, qui vient de prononcer, à Nashville, Tennessee, un discours qui a provoqué mille discussions dans toute la Presse américaine. Pourquoi tant de bruit? Nous ne le comprenons pas. Le *speech* nous a paru vide, indigne même de celui qui l'a commis, car nous lui reconnaissons une valeur réelle, bien qu'il soit un des chefs fanatiques du parti que nous nous faisons honneur de combattre. Entendez le parler en son nom, au nom du soi-disant républicanisme dont il est, avec M. Blaine, l'organe le plus accrédité. "La protection, voilà ce qui différencie son parti de la démocratie—ce qui lui donne une supériorité incontestable sur ses adversaires." Il y a un fait indéniable, c'est que nous devons le rétablissement du protectionnisme aux convictions politiques de ces messieurs; ils l'ont réinstallé au moment de la guerre, avec raison, presque par force; sans lui, à cette époque, l'Union se mourait. Cela est si vrai, que des hommes d'une autre école, se trouvant dans la même situation et se débattant au milieu de circonstances semblables, en eussent probablement, bon gré malgré, fait autant qu'eux.

Mais que de disparates, que d'inégalités dans l'ensemble du système! Il y en a même qui, au premier coup d'œil, semblent monstrueuses. Le tarif, imaginé alors, a d'extrêmes tendresses pour certaines industries; pour d'autres, il a des rigueurs à nulle autre pareilles. On essaierait de concilier toutes ces inconséquences, qu'avec la meilleure volonté du monde, on n'y parviendrait pas. La raison de ces étrangetés est simple: on ne travaillait pas pour le bien du pays, mais au profit d'un parti qui s'appuyait, tout entier, sur une classe extrêmement puissante—celle des spéculateurs, des industriels, qui menaient alors le pays et faisaient pencher la balance du pouvoir du côté où il leur prenait fantaisie de jeter le poids de leur influence et de leur argent. Nous admettons que l'organisation républicaine a toujours eu pour mot d'ordre de "protéger, d'appuyer, d'encourager l'industrie américaine," à la condition que l'on y ajoutera cette restriction: que, pour elle, l'industrie américaine s'est, de tout temps, bornée au développement des fabriques et des manufactures.

Nous voudrions trouver le parti démocrate complètement exempt de ce défaut. Il nous faut avouer que, de tout temps, il s'y est glissé une coterie, qui, malgré les convictions, malgré les intérêts évidents de la masse de ses adhérents, s'est obstinée à préconiser un système économique qui devait, inévitablement, mener notre pays à la ruine. Ce que cette faction libre échangiste, a causé de mal à une partie de la nation et, particulièrement, au Sud, est incalculable. Malheureusement, elle ne s'en tenait pas là; elle aussi avait ses préférences et ses inconséquences. La réforme qu'elle voulait introduire dans le tarif ne portait que sur des industries qui s'exerçaient dans notre région, tandis qu'elle laissait intacts les monopoles dont jouissaient une multitude de fabriques de fer, d'acier, de verrerie, de poterie et d'autres articles sur lesquels elle maintenait religieusement le tarif dans toute sa rigueur—le tout pour s'allier certains collèges électoraux du vote desquels quelques membres de la coterie avaient besoin. Nous ne blâmons pas les efforts tentés par une école économique pour faire contrepoids aux tendances monopolisatrices de telle autre; ce qu'il y a de déplorable, c'est que l'on soit tombé, de dessein prémédité, dans les mêmes fautes, dans les mêmes erreurs; c'est que, surtout, on se soit arrogé le droit de parler au nom de la démocratie, qui n'approuvait pas, qui n'apostillait pas la doctrine; c'est qu'on ait, de la sorte, essayé, si longtemps, de la rendre responsable de ces erreurs, de ces fautes—et l'on n'y a que trop réussi. Il en est résulté que la rentrée au pouvoir du parti, et, par conséquent, la réforme politique, la réforme administrative, en a été retardée de près d'une dizaine d'années. Nous nous rappellerons toujours, avec amertume, les maladresses criminelles de 1880, alors que toutes les chances étaient en faveur du candidat démocrate—maladresses dont on ne s'est aperçu que trop tard; sur lesquelles on a voulu revenir, quand il n'était plus temps et que les masses, froissées dans leurs intérêts, avaient fait un choix opposé.

Nous avons de la peine à comprendre la profonde différence que l'on affecte de faire entre le tarif en vue du revenu et le tarif en vue de la production du travail national. Ce sont les deux termes d'une même proposition. Si l'on pouvait administrer le pays sans bourse délier; si l'on trouvait assez de patriotes pour le servir gratuitement, il est évident qu'il faudrait abolir, immédiatement, le tarif en vue du revenu; si les industries nationales pouvaient se passer de droits sur les produits étrangers, sans s'appauvrir, sans péricliter, et, finalement, sans périr, il est également évident que l'on devrait, sans retard, les supprimer.

Le tarif n'est pas une affaire de principe, mais bien de nécessité; il peut s'élever ou baisser, suivant les besoins de l'époque et des lieux; suivant les divers degrés de supériorité ou d'infériorité des industries du pays. C'est là, principalement, que ce que l'on a appelé, ailleurs, l'opportunisme, est de mise et doit être pratiqué avec autant de prudence que de sagacité.

On pourrait aller plus loin et affirmer, avec raison, malgré les apparences paradoxales de l'assertion—que le tarif protecteur devrait passer avant celui qui a pour but d'assurer le revenu, attendu que, si on laisse tomber le travail national, si on laisse s'appauvrir les populations, il peut arriver un jour où elles n'auront même plus de quoi assurer le fonctionnement régulier des services administratifs. C'est, en effet, ce qui se constate assez souvent: les pays les plus pauvres, ceux où les industries sont à peu près nulles, où le trésor public est presque toujours vide, sont les plus mal gouvernés. Quiconque fait bien ses affaires, paie volontiers ses impôts, si forts qu'ils soient et, du moment que les impôts tombent, régulièrement et abondamment, dans la caisse de l'Etat, il y a toujours moyen d'obtenir les services d'honnêtes et habiles fonctionnaires.

C'est, en politique, une vérité reconnue, presqu'une naïveté; elle trace aux populations du Sud—presque toutes démocratiques—la route qu'elles ont à suivre. Qu'elles n'oublient jamais que l'intérêt général passe avant l'intérêt personnel ou l'intérêt de parti, que la production et le travail national sont la source de la richesse, et elles s'assureront un avenir d'ordre, de paix, de prospérité.

LOUISIANE.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 26 mars:

La semaine dernière, nous avons bien eu des nuits fraîches, trop fraîches même, et la végétation s'en est tout naturellement ralentie.

Mais cela ne doit ni nous étonner ni nous inquiéter.

Nous ne sommes pas encore à Pâques fleuries, et la saison, cette année, est plus avancée qu'elle ne l'a été de longtemps.

Certes, s'il y a loin de la coupe aux lèvres, comme dit le proverbe, il y a également loin de la plantation à la roulaison, des semailles à la moisson; et ce n'est pas en mars, à la fin du carême, qu'on peut raisonnablement spéculer sur la récolte à venir. Demain est toujours un inconnu. Demain est plein de mystères. Il y a beaucoup d'imprévu dans les choses de ce monde.

Cependant tout s'annonce bien. Nous sommes en avance et non en retard. Et il nous semble, en voyant nos plantes et nos champs verdir, en voyant la canne à sucre et le maïs lancer leurs flèches et leurs feuilles dans l'air libre, que ces promesses ne sont pas des mensonges. Il doit y avoir une réalité en perspective. Nous ne serons certainement pas trompés dans nos légitimes espérances.

Aussi les habitants et les agriculteurs ont-ils bon courage et travaillent-ils comme des hommes.

—Et notre chemin de fer, celui qui doit aller de Donaldsonville à Thibodauville?

Car il importe, dans l'intérêt de notre région, que ce chemin de fer projeté se fasse au plus vite, ou tout au moins se fasse.

Et nous devons certainement persévérer dans notre projet, ne point abandonner une idée nécessaire, ne pas nous endormir en pensant que le bayou est là.

Oui, le bayou est là, parcourant notre région du Lafourche dans toute sa longueur, ayant ses bateaux et ses steamboats pour le quart d'heure, et nous desservant momentanément d'une façon convenable et satisfaisante.

Mais les eaux du bayou ne seront pas toujours hautes, et quand notre cours d'eau est presque à sec, comme il arrive pendant plus de six mois de l'année, nous ne sommes vraiment pas fiers. Et cela se conçoit.

Au reste, valons-nous moins que les autres?

Ne pouvons-nous pas faire ce que font les autres?

Voyez-vous, il n'est pas possible que le chemin de fer de la région du Lafourche ne se fasse pas.

L'on croirait que nous sommes sans énergie, sans amour du progrès, indifférents au mieux, au mouvement et à la vie. Nous serions les inférieurs de nos voisins.

Car nos voisins font.

—Nous avons connu plus d'un pacanier dont les fruits, aux années d'abondance, ont rapporté $125 et jusqu'à $150 au propriétaire.

Cela vaut mieux qu'un saule ou qu'un piquant-amourette.

Le *South*, Plaquemines, paroisse Iberville, du 26 mars:

Le major Bradburn, de la compagnie du chemin de fer Texas Pacific, après avoir inspecté les levées, depuis Baton-Rouge jusqu'à notre localité, nous rapporte que tout y est en bon état. Dans celles d'Iberville, il a remarqué quelques lacunes, notamment, sur les habitations York et Union. Il pense que les autorités de la paroisse, devraient immédiatement ordonner leur fermeture. Le major Bradburn est un employé très consciencieux; il prend un grand intérêt au maintien des levées en bon état.

—Jamais nous n'avons eu une saison plus favorable qu'à présent, aux récoltes de toutes sortes. La perspective est splendide. S'il n'arrive aucun accident fâcheux, que rien ne fait prévoir, l'année sera exceptionnellement prospère.

—La baisse rapide du fleuve au-dessus de Memphis, règle la question de la flottaison des bois; la saison en est nécessairement finie. C'est à peine si l'on peut dire que cette industrie marche. Si les hommes qui l'exercent n'ont pas recours à leurs camions et aux bœufs de trait, toutes nos scieries devront suspendre leurs travaux pendant dix ou douze mois. Voilà une occasion favorable qui s'offre à ceux qui veulent s'adonner aux transport des bois et qui savent conduire les animaux de trait; ils peuvent faire un contrat, à des conditions très avantageuses, pour transporter les bois, des marécages dans les bayons innombrables qui avoisinent le bayou Plaquemine et viennent s'y jeter.

M. S. G. Knowlton, de la "Lumber and Shingle Company," qui n'attend jamais pour prendre une mesure qui doit activer son commerce, s'est déjà mis à l'œuvre; il a acheté un grand nombre de roues à transporter du bois, il a acheté des bœufs, pour pouvoir amener les troncs d'arbres, des pinières, dans les cours d'eau environnants. C'est le seul moyen qui lui reste d'alimenter son ancienne scierie pendant la saison des basses eaux.

L'énergie déployée par cette maison va, espérons-le, exciter l'émulation des autres établissements; bientôt, nous allons les voir tous abondamment approvisionnés de troncs d'arbres.

—Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de notre représentant, l'hon. Ed. J. Gay, que nous avons trouvé en excellente santé, mais il a éprouvé un grand désappointement, en voyant le Président s'abstenir d'apposer sa signature au bill des ports et des rivières. Toute la Vallée du Mississippi en souffrira considérablement, et, en particulier, notre localité, à cause de l'absence de l'allocation qui était affectée à la rectification de notre port. Cette allocation, qui s'élevait à $50,000, nous aurait épargné bien des éboulis, bien des accidents, ainsi que bien des tracas, bien des pertes à nos planteurs. Le Congrès nous avait accordé ce que nous demandions, ce dont nous avions grand besoin, mais le Président a refusé d'approuver l'œuvre des deux Chambres.

—MM. P. W. Holliday, de Grosse-Tête, et P. L. Lorio, de Maringouin, étaient ici, mercredi dernier; ils nous ont affirmé que les récoltes, dans leur voisinage, sont magnifiques; on ne peut désirer davantage.

—Décédée, à Plaquemine, Mme Florette Kahn, veuve de M. Lipman Khan, à l'âge de 55 ans.

Le *Signal*, Rayne, paroisse Acadie, du 26 mars:

Crowley a fait, pour Rayne, une bonne chose. Sa machine à construire les chemins a éveillé l'attention de notre conseil municipal, qui a compris la nécessité de nous donner de bons chemins; il s'est hâté d'acheter une machine Lambern, qu'on a essayé, jeudi et vendredi; elle a fait merveille, elle a réparé, très rapidement, plusieurs rues. Il faut espérer que nos autorités ne s'arrêteront pas en si beau chemin, que toutes nos rues vont être mises en bon état et que l'on en fera autant pour les routes qui conduisent à notre localité. L'intérêt de la communauté l'exige. Le mauvais état de nos chemins et de nos rues nous a toujours été reproché par les étrangers qui ont parcouru notre localité.

—On ne s'imagine pas avec quelle rapidité les terres s'achètent dans notre paroisse. Nous revenons d'un petit voyage à Opelousas; nous n'avons pas vu moins de dix nouvelles propriétés, entourées de clôtures, entre notre localité et Church Point. Tout cela s'est fait en moins de six semaines. Il en est de même dans les autres directions. Au train dont vont les choses, dans quelques années, toutes les routes de la paroisse seront bordées, d'un bout à l'autre, de fermes s'alignant et à droite et à gauche. Cette semaine, plus de 25 étrangers sont venus s'établir parmi nous.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 26 mars:

Le mois de mars a été, presque continuellement, d'une douceur remarquable, mais le temps a changé depuis dimanche dernier. Nous avons eu, d'abord, une forte pluie, accompagnée d'un fort vent et d'un peu de grêle. L'eau est tombée par torrents, pendant plusieurs heures. Le soir, le vent a tourné au nord depuis il est clair, et nous avons eu de la gelée blanche, lundi, mardi et mercredi matin. Heureusement l'humidité était grande sur la terre; elle a empêché l'atmosphère d'endommager les fruits et la végétation.

Les travaux de fermes n'ont pas été interrompus, un instant.

—Nos voisins de Washington sont des hommes énergiques; ils ont convoqué un mass meeting pour ce soir, en vue d'organiser une compagnie par actions, pour établir une presse à coton dans leur localité. Il en est ainsi dans la plupart des villages importants de la région cotonnière. Pourquoi, à Opelousas, n'en ferions nous pas autant? La paroisse St. Laudry doit-elle rester en dehors de toutes les autres sous le rapport du commerce et de l'industrie? Réveillons-nous donc, sortons de notre torpeur; c'est l'avenir de notre communauté qui le commande.

Il en est de même à Rayne. On vient d'y établir une Association de construction, dans des conditions très faciles. On peut y entrer comme actionnaire, en ne payant que 25 cents par semaine pour chaque action. Pourquoi encore n'imitons-nous pas Rayne et n'établissons-nous pas, comme cette localité, une Association de construction, qui permettrait aux plus petites bourses de se bâtir un "home" à des conditions auxquelles personne n'eut pensé, il y a peu de temps.

ITALIE.—L'agence Havas a communiqué, aux journaux de Paris, du 15 mars, la dépêche suivante, de Rome:

Le ministre des affaires étrangères a notifié aux Etats de la ligue latine la constitution d'un comité monétaire italien présidé par M. Luzzati; il a exprimé le désir que les gouvernements français et anglais se missent à bref délai en rapport avec le comité italien, qui a l'intention de tenter, de concert avec le comité français, une action commune auprès de la commission anglaise dans l'intérêt de la cause bimétallique.

On pense recevoir sous peu les réponses des gouvernements étrangers, surtout celles de la France et de l'Angleterre.

La Chambre italienne, ne pouvant donner une majorité suffisante ni au ministère Depretis ni à un autre cabinet mixte ou de gauche, a été prorogée, le 12 mars, par décret royal. La presse italienne s'accorde, sauf les organes de l'opposition, à approuver cette solution, qui paraît être la seule correcte et la seule possible. Selon la *Riforma* et la *Fanfulla*, les vacances d'un mois dont les députés vont jouir contribueront à calmer les esprits, à atténuer les rivalités et prépareront, pour la rentrée, une reprise fructueuse des travaux législatifs. Selon l'*Italie* et d'après les dépêches du *Temps*, la prorogation de la Chambre ne saurait être que le prélude de sa dissolution. S'il en est ainsi, l'année fiscale italienne expirant le 30 juin, les élections devront avoir lieu à la fin du mois prochain au plus tard, afin de permettre au nouveau Parlement de voter le budget en temps utile.

La *Gazette de Cologne* reproduit la dépêche suivante en date du 12 mars:

"On est très content ici que l'attaque de M. Crispi contre le ministère italien n'ait pas eu de succès, ce à quoi, du reste, on s'attendait. Les idées républicaines de M. Crispi, qui lui font voir dans la France républicaine l'alliée naturelle de l'Italie, le constituent en adversaire né d'un ministère qui, dans l'intérêt bien entendu de l'Italie de la famille régnante, a recherché et obtenu le concours de l'Allemagne monarchique et fera ses efforts pour établir avec ce pays des relations vraiment amicales et sûres. Aussi la défaite de M. Crispi est-elle regardée non seulement comme une victoire de la politique adoptée depuis un an en Italie, mais encore comme une réponse décisive à l'attaque dirigée contre l'Europe monarchique."

La Salsepareille d'Ayer guérit toutes les maladies du sang, expulse toute impureté, renouvelle les forces vitales.

SUISSE.—On écrit, de Genève, en date du 15 mars:

"Samedi, M. Champy, consul de la République française, accompagné par une délégation de la colonie française à Genève, remettait au comité d'organisation du tir fédéral deux magnifiques cadeaux offerts par M. le président de la République et par le gouvernement français. Ces deux cadeaux consistent en une coupe de Tarente de la manufacture de Sèvres offerte par M. Grévy, et en un vase de Pompeï de la même manufacture.

"M. Champy, en remettant ces deux splendides dons d'honneur, a parlé des excellents rapports, des sympathies entre les habitants des deux pays, il s'est déclaré heureux d'avoir été désigné en cette circonstance pour remettre au comité du tir les deux cadeaux offerts; il a prié de bien vouloir les accepter en témoignage d'amitié.

"M. Vautier, président du comité d'organisation du tir fédéral de Genève, a répondu en remerciant M. le consul au nom du comité et de la population de Genève.

"Il a prié M. Champy d'être l'interprète du comité du tir fédéral auprès de M. le président Grévy et du gouvernement français, pour leur témoigner l'expression de la reconnaissance du comité."

Pour la guérison de toutes les affections et irrégularités des femmes, la Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égale.

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL MARCEAU.—Au banquet par lequel on célèbre chaque année à Chartres, France, l'anniversaire de la naissance de Marceau (1er mars 1769) M. Noël Parfait, député d'Eure-et-Loir, a communiqué à la réunion, qui était fort nombreuse, la lettre inédite suivante que le glorieux héros de la fête écrivait juste un mois avant qu'il fût blessé à mort:

Liberté—Egalité—Fraternité.

Armée de Sambre-et-Meuse,

(1re division, aile droite).

Marceau, général de division, au général en chef Jourdan, au quartier général de Wiesbaden, le 30 du mois de thermidor, 4e année républicaine.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous adresser le président de la régence du pays de Nassau-Usingen, accompagné de M. Pivolot, ancien lieutenant-colonel au service de France, chargé des pleins pouvoirs du prince de Nassau, pour conclure un armistice et même traiter de la paix.

Ce président s'est adressé à moi; mais, n'ayant aucun pouvoir pour traiter de pareilles affaires, je l'envoie, à vous qui seul pouvez acquiescer aux désirs du conseil de régence.

Je ne doute pas que vous acceptiez avec empressement le moyen d'enlever à la République un ennemi, et de lui donner un allié de plus. S'il n'était pas dans vos principes de désirer, pour tous les peuples, une paix qui leur rende la calme jouissance de leurs propriétés, et si déjà vous ne saviez les maux qu'a endurés le paysan, sur lequel pèse le fléau de l'invasion, je vous ferais le tableau de ce qu'ont eu à souffrir, dans la présente guerre, tous les habitants de cette contrée, continuellement en butte aux incursions des deux armées. Ils ne soupirent que pour la paix, qui pour leur promettre un mieux. Tous les sacrifices seront faits par eux, afin de l'obtenir. Mais je ne dois point vous taire que le pays est épuisé, et que, hors du blé, il leur est impossible de rien fournir.

Basez vous là dessus, mon cher général, pour la contribution que vous pourriez exiger. Témoin de la misère de ces pauvres gens, témoin de leur empressement à subvenir aux besoins de nos troupes, il m'est, pour cela, permis de plaider un instant leur cause, elle est celle de l'humanité. Elle trouvera dans votre cœur, comme dans le mien, des sentiments favorables, une âme compatissante.

Salut et amitié.

MARCEAU.

La phthisie se guérit.—Le Dr. J. S. Combs, de Owensville, Ohio, dit: J'ai donné de l'huile de foie de morue avec hypophosphites, "Scott's Emulsion," à quatre malades et en ai obtenu des résultats bien plus heureux que je n'en attendais d'autres remèdes. Tous étaient atteints d'une maladie des poumons héréditaire, maladie très avancée, car déjà il y avait toux douleurs dans la poitrine, respiration gênée, pouls agité, fièvre, émaciation. Chacun a gagné de 16 à 28 livres et est parfaitement rendu à la santé.

ALSACE-LORRAINE.

Nous lisons, dans l'*Evénement* du 12 mars:

Les persécutions continuent en Alsace-Lorraine. Après avoir fait opérer de nombreuses arrestations, l'autorité se prépare à signifier des expulsions plus nombreuses encore. Tous les maires suspects de sympathies pour la France sont révoqués ou suspendus; les compagnies de sapeurs-pompiers sont elles-mêmes menacées et ne tarderont pas à être désorganisées.

Les directeurs de police en Alsace-Lorraine ont dénoncé au statthalter deux cents sociétés connues comme étant des foyers d'agitation antiallemande. Leur dissolution sera prononcée sous peu.

Dans les principales villes d'Alsace-Lorraine, notamment à Strasbourg et à Metz, les officiers et les fonctionnaires allemands se sont donné le mot pour ne plus s'approvisionner chez les commerçants indigènes.

C'est là une perte d'autant plus petite pour ces derniers, que la plupart des officiers et des fonctionnaires publics font venir leurs denrées coloniales, etc., de l'Allemagne.

L'*Express*, de Mulhouse, coupable d'avoir reproduit certaines dépêches de Paris relatives à la santé de l'empereur d'Allemagne, a été saisi. Enfin, un journal de Strasbourg, l'*Alsacien*, est poursuivi devant le tribunal correctionnel de cette ville sous inculpation d'offense au ministre de la guerre.

Les Allemands prennent ainsi leur revanche du formidable échec que leur a infligé l'Alsace Lorraine. On jugera d'après une statistique officielle de l'état exact de l'opinion et des progrès de la germanisation dans les provinces annexées.

253,550 votes ont été émis le 21 février dernier, lors des élections pour le Reichstag en Alsace-Lorraine. En 1884, le nombre des votants n'avait été que de 174,362.

Les candidats de la protestation ont obtenu en 1887, 207,333 voix: en 1884, ils en avaient réuni 139,247.

Les candidats allemands out obtenu en 1887, 43,771 voix; en 1884, ils en avaient obtenu 30,446. Il y a eu en 1887, 1,225 voix perdues.

On lit, dans la *Post*, de Strasbourg:

"Dans ces derniers temps, on pouvait voir, exposées aux vitrines de plusieurs marchands de gravures de Strasbourg, des images représentant des soldats français, et de préférence des planches sur lesquelles était figuré le drapeau tricolore français. La direction de police a fait savoir à ces marchands que l'exposition publique de pareilles images est interdite."

Metz, 12 mars.

La retraite de M. Hoffman, ministre d'Etat de l'Alsace-Lorraine, est certaine.

Sa démission a été acceptée et ses fonctions sont remplies provisoirement par M. de Puttkamer, le plus ancien sous-secrétaire d'Etat à Strasbourg.

Nouvelles religieuses.

On lit, dans la *Gazette de France* du 17 mars:

L'*Alliance française*, qui s'occupe de répandre notre langue dans les colonies françaises et à l'étranger, parle en ces termes du clergé américain d'origine française, d'après une correspondance de Rutland (Vermont):

"Le clergé, à qui revient presque tout l'honneur d'avoir conservé au Canada la religion, les mœurs et la langue de la France; le clergé, aux Etats-Unis, continue l'œuvre admirable et patriotique de ses prédécesseurs. Aussitôt que l'église est construite, tous les efforts des missionnaires se dirigent vers l'édification d'une école française, et, malgré des difficultés qui paraîtraient insurmontables à d'autres moins zélés qu'eux, ils réussissent presque toujours.

"Je rencontrai, il y a quelques semaines, un de ces prêtres pleins de zèle et de patriotisme, un de ces hommes qui font aimer la France; il me dit:

Quand je suis venu dans la Nouvelle-Angleterre il y a vingt-cinq ans, j'étais quelquefois huit jours sans entendre un mot de français. Nos Canadiens trop peu nombreux, trop disséminés pour se soutenir oubliaient la langue de la *mère patrie* (comme ils appellent le français); la plupart d'entre eux allaient même jusqu'à renier leur nom et le traduire en anglais. Il n'y avait pas ou presque pas d'écoles françaises. Eh! bien, voyez aujourd'hui: nous sommes plus de cinq cent mille Canadiens dans la Nouvelle-Angleterre seulement: les neuf dixièmes parlent français, tous sont fiers de porter le nom de leur père, et nos écoles surgissent comme par miracle: un quart de nos paroisses en possède que et avant la fin du siècle nous en aurons autant que d'églises.

"Inutile de vous dire que ce digne prêtre a dans sa paroisse une magnifique école capable de rivaliser avec n'importe quelle école publique américaine. Il l'a fondée lui-même au prix d'énormes sacrifices."

En raison du bruit fait en Angleterre autour de la personne et de l'attitude de Mgr Croke, l'archevêque de Cashel, nous croyons devoir donner le texte même de la lettre qu'il a adressée au rédacteur en chef du *Freeman's Journal*:

Thurles, 7 mars.

Mon cher monsieur,

Par suite de certaines remarques qui ont paru dans la *Nation* de samedi, à propos de ma lettre d'il y a quinze jours pour la souscription du fonds Dillon, je suis amené à vous adresser une explication concernant cette lettre.

Elle a donné lieu à beaucoup de commentaires. Elle a été mal comprise de quelques-uns et volontairement dénaturée par d'autres. La *Nation* dit que "j'ai été accusé de suggérer une autre politique que celle qui obtient aujourd'hui tant de succès, et que cette politique est impraticable".

Je ne m'attendais pas, je l'avoue, à cette interprétation de mes paroles, et je ne dois pas la laisser passer. Je n'ai rien recommandé, j'ai simplement exprimé mon opinion individuelle—comme j'en avais parfaitement le droit—sur la valeur relative et la justification d'un manifeste contre les taxes, comparé à un manifeste contre les loyers. Voilà tout ce que j'ai dit.

J'ai ajouté, il est vrai, qu'un gouvernement qui dépense l'argent public pour faire rentrer des loyers injustes est plus blâmable que les propriétaires qui les imposent et que cela était dur à supporter, et que cela était impossible à justifier.

Mais il ne m'est jamais venu en tête de recommander une campagne générale contre le payement des taxes, bien que je déplore l'usage qu'en fait le gouvernement actuel, ou de suggérer une politique contraire à celle que suit avec tant de succès le parti parlementaire irlandais.

Je suis l'un des plus fermes et des plus zélés soutiens de cette politique-là. Je n'ai confiance que dans l'agitation constitutionnelle seule, et cela depuis longtemps, pour la restauration de nos droits nationaux. Dans les circonstances où nous sommes, il n'y aurait qu'un fou ou un traître pour recourir à une autre méthode. N'étant ni l'un ni l'autre—comme je m'aventure à le présumer—je n'ai ni ouvertement recommandé ni discrètement suggéré une autre politique; et je ne peux concevoir qu'avec de la bonne foi on ait pu conclure des termes de ma lettre que j'avais la moindre idée d'agir ainsi.

Je demeure, mon cher monsieur, etc.,

T. W. CROKE,
Archevêque de Cashel.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 15 mars 1887.

SOMMAIRE.

I—**Le Palimpseste**, par M. Gilbert Augustin-Thierry.
II—**L'Œuvre des Libérés de Saint-Lazare**, par M. Maxime Du Camp, de l'Académie française.
III—**Les Débuts d'un Protectorat.—II—Les Réformes et les Perspectives d'Avenir.**
IV—**La Satire de l'Esthéticisme**, par M. Th. Bentson.
V—**La Philosophie de Pascal**, par M. F Ravaisson, de l'Institut de France.
VI—**Les Descendants des Mages à Bombay**, par M. Edmond Planchut.
VII—**Revue Dramatique—Numa Roumestan de M. Alphonse Daudet à l'Odéon; Le Ventre de Paris de M. Emile Zola au Théâtre de Paris**, par M. Louis Ganderax.
VIII—**Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.**
IX—**Le mouvement financier de la quinzaine**
X—**Bulletin Bibliographique.**

La Table de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 francs pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. La Table, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

A propos d'un refus d'enterrement religieux.

Le *Journal des Débats* du 14 mars:

Un médecin du Mont-Dore est mort, il y a quelques jours. Il était libre-penseur, divorcé et remarié. Sa famille a voulu le faire enterrer religieusement; il en avait lui-même, paraît-il, exprimé le désir à ses derniers moments. L'évêché de Clermont-Ferrand a refusé d'autoriser les funérailles religieuses. "Le "malade étant mort uni publiquement à "une femme du vivant de sa femme lé-"gitime, et n'ayant fait sur ce point au-"cune espèce de rétractation." Il a fallu que l'on se contentât d'un enterrement civil.

Cette petite histoire a jeté dans une grande colère un certain nombre de nos confrères. Ils parlent de "scandale," de "lutte engagée entre l'Eglise et l'Etat," "d'insulte à la loi du divorce." C'est beaucoup s'échauffer et s'irriter assez mal à propos. Nous sommes partisans du divorce, à condition qu'on n'en abuse pas. Mais nous comprenons très bien que l'Eglise catholique le repousse, et refuse de traiter en chrétiens ceux qui y concourent. Quant la Congrégation de l'Index prétend interdire aux juges français d'appliquer la loi de 1884, elle a tort; elle n'a pas le droit de donner aux magistrats des ordres contraires au devoir que leur fonction leur impose. Mais quand un curé refuse de considérer comme marié un homme qui a pris une deuxième femme du vivant de la première, nous ne voyons absolument pas quel reproche on peut lui adresser. Personne ne songerait à exiger de lui la célébration du second mariage. Pourquoi l'obligerait-on à suivre au cimetière le corps d'un homme mort, d'après lui, en état de péché?

Ce qu'il y a de piquant dans cette affaire, c'est l'indignation des libres-penseurs du Mont-Dore, et des journaux qui se sont fait les interprètes de leurs griefs. Ils mettent l'Eglise catholique hors de tout: hors des écoles, hors des bureaux de bienfaisance, hors des hôpitaux. Ils vivent sans tenir le moindre compte de ses commandements. Nous n'avons pas l'esprit assez étroit pour leur en vouloir, et nous ne leur reprenons que quand leur amour de la laïcisation à outrance touche à d'autres qu'à eux-mêmes, quand il fait du tort aux pauvres et aux malades. Ils restent étrangers à l'Eglise: c'est leur droit. Seulement, quand l'Eglise s'avise, à son tour, de les traiter en étrangers, et de réserver ses prières pour ses fidèles, ils crient au fanatisme, à l'intolérance. Cette variété de libres penseurs est fort répandue. On en rencontre de beaux spécimens dans les salles de café de chefs-lieux de canton, autour des tables d'hôte de province fréquentées par les commis-voyageurs, et même, en cherchant bien, à Paris.

Le Temps:

Nous avons raconté, l'autre jour, l'histoire de ce médecin du Mont Dore, libre penseur, divorcé et remarié, qui avait réclamé avant sa mort des obsèques religieuses, lesquelles lui ont été refusées par son curé et par son évêque. Cette histoire a fait du bruit dans le département et même à Paris. A ce propos, on a crié au conflit entre l'Eglise et l'Etat, à une insulte faite à la loi sur le divorce. Les libres penseurs, qui font à la religion une guerre incessante, ont été scandalisés de l'intolérance du clergé. Il nous semble qu'au point de vue où ils se placent ordinairement ils auraient mieux fait de s'en féliciter. Que de fois ne les avons-nous pas entendus accuser l'Eglise de s'emparer bon gré mal gré des restes d'hommes qui ne lui ont jamais appartenu! N'a-t-on pas même fait une loi pour protéger contre elle ce qu'on a appelé la liberté des funérailles?

...... Les bruyantes réclamations des libres penseurs, par contre, nous étonnent davantage. Ils contestent à l'Eglise, et ils ont raison, le droit de donner des ordres aux magistrats ou aux fonctionnaires de l'ordre civil lorsqu'il s'agit d'appliquer la loi sur le divorce. Comment peuvent-ils s'arroger celui d'imposer aux curés et aux évêques l'obligation de reconnaître comme un parfait chrétien et de traiter comme tel un homme divorcé et remarié du vivant de sa première femme? S'il y a violation de la liberté de conscience dans le premier cas, elle est encore plus flagrante et, qui pis est, quelque peu ridicule dans le second. Vous n'avez pour l'Eglise que dédain et mépris; vous la mettez hors de votre vie et presque hors la loi, et, tout d'un coup, vous vous indignez lorsqu'elle vous traite en étrangers et, après votre mort, déclare qu'elle ne vous connaît pas. Au moins faudrait-il mettre un peu de logique dans la guerre que vous lui faites.

.... Mais le Concordat n'a rien à faire ici. On ne voit pas les sacrements exigés du prêtre par ministère d'huissier, ni une messe dite sur un ordre du tribunal. Nos lois et nos mœurs, qui assurent à chacun la liberté de conscience, assurent aussi celle du prêtre. Sans doute celui-ci peut tenir une conduite plus ou moins opportune et prudente; c'est son affaire. Quant à ceux qui non seulement vivent hors de l'Eglise, mais fondent des sectes rivales, il faut qu'ils s'habituent à avoir le courage et la franchise de leurs opinions, et ne s'étonnent plus de voir l'Eglise traiter en étrangers ceux qui n'ont jamais cessé de la traiter en ennemie.

AUTRICHE.—Un correspondant du *Journal des Débats* lui écrit, de Berlin, 11 mars:

"Bien que l'on parle beaucoup de tentatives de rapprochement entre la Russie et l'Autriche et que l'on rapproche de ces bruits le voyage à Saint-Pétersbourg du prince Lobanoff, je crois intéressant de vous communiquer des renseignements qui me sont donnés sur les préparatifs faits par l'Autriche en Galicie.

"A Lemberg, des baraquements ont été construits pour abriter 70,000 hommes. A Stanislavow, des vivres nécessaires à la nourriture de 150,000 hommes doivent être concentrés vers le 15 mars. A Tarnopol se trouvent deux régiments de cavalerie hongroise.

"Les concentrations des troupes sont faites de telle façon que les quartiers généraux se trouvent à Przemyl et à Stanislavow. Les troupes sont disposées de manière que les régiments slaves (notamment les Polonais et les Ruthènes) se trouvent en première ligne; les Hongrois viennent en deuxième ligne.

"On répand dans les villages ruthènes des feuilles écrites en langue petite-russienne, dans lesquelles on expose les horreurs d'une invasion russe.

"Des préparatifs sont faits pour barrer les passages de la Vistule et de ses affluents."

LES RAVAGES DES LAPINS DANS LA COLONIE DE VICTORIA.—Le consul général des Etats-Unis pour Victoria a, récemment, transmis à son gouvernement un rapport sur les ravages que font les lapins dans cette colonie. En voici des passages:

"On n'a pas l'idée des dégâts causés par ces rongeurs. Pour s'en défendre, il est des propriétaires qui ont dépensé de 15,000 à 25,000 livres. Ajoutez à ces dépenses des particuliers celles des comités et du gouvernement, intéressés à ne pas laisser déprécier la terre et réduire sa production. 20,000 acres de terre, qui étaient entourés des plus belles prairies de Victoria, ont perdu presque toute valeur; 4,000 acres ont été vendus au bas prix de 10 shellings l'acre. Dans la discussion qui a eu lieu au Parlement colonial sur la loi relative aux *Pastoral Leases*, il a été nettement déclaré que les terres auxquelles s'appliquait la loi, c'est à dire 12 millions d'acres, étaient devenues inutiles et inhabitables par suite des ravages des lapins.

Là où avaient existé des fermes riantes et des vergers admirables, il n'y a plus que des ruines; là où, en 1875, l'herbe avait suffi à la nourriture de 700,000 moutons, il ne s'en trouvait plus, en 1882, que le septième de ce nombre, ce qui représentait une perte de 750,000 livres au moins, sans parler de 40,000 livres de recettes en moins sur le fermage et des sommes dépensées pour défendre les propriétés, sommes qui, pour la part du gouvernement seulement, ont été de 30,000 livres dans les trois dernières années. Divers poisons ont été employés sans grand succès, notamment le phosphore, mêlé au blé et à l'avoine; l'arsenic, mêlé au son et à la menue paille; le bisulfite de carbone, etc. On a, de plus, offert une prime de 3 pences par douzaine de peaux qui a amené la destruction, en deux ans, de 1,884,000 de ces animaux."

AVIS
A NOS AMIS ET AU PUBLIC.

Nous avons transporté nos magasins aux Nos. 29, 31 et 33 rue du Canal, local que nous occupions avant l'incendie. L'édifice a été restauré complètement, agrandi, et disposé de manière à nous permettre de déployer avec symétrie.
Notre nouveau stock de Marchandises choisies avec le plus grand soin, et se composant de Vêtements confectionnés pour hommes, jeunes garçons et enfants, Chapeaux et linge de dessous.
Nous offrons le tout à des Prix plus faibles que jamais.

C. LAZARD & Cie.
24 oct—86 1 an—dim mar jeu sam. Nos 29, 31 et 33 rue du Canal.

PICKWICK CLUB BUILDING, No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile. 8 nov86—1anPP

Le Docteur A. B. de Villeneuve
A L'HONNEUR d'annoncer à sa clientèle qu'il a repris l'exercice de sa profession et qu'il fera des visites à domicile. Résidence et cabinet de consultation, 150 rue Conti, entre Rampart et Bourgogne. Consultations de 2 h. à 4 h. P. M. 26mars—1m

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice, (Casernes et Versailles).
Les officiers et les membres de cette Association sont par le présent avis, notifiés d'assister à la séance générale trimestrielle et obligatoire, qui aura lieu JEUDI, 31 courant, à l'Asile, à 7 heures et demie précises du soir.
Par ordre de SÉBASTIEN ROY, Président.
F. A. PUYAU, Secrétaire. 29 mars—3f

ALPHONSE BARNETT —ET— GEORGE M. BARNETT, NOTAIRES. No 41 Passage de la Bourse. Près de la rue de la Douane. 6 mars—1an

Bureaux du New Orleans City and Lake Railroad Co.—No 102 rue du Canal (au 2me étage). Nlle-Orléans 27 mars 1887.—A une assemblée régulière du Conseil de Directeurs un Dividende trimestriel de Une Piastre et cinquante cents par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 11 avril 1887. Le Livre de transfert sera fermé dix jours antérieurement au paiement du dividende.
W. E. LEVERICH
27 mars—27 au 11avril in Secrétaire.

CHARTE.

ETATS UNIS D'AMÉRIQUE, Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

QUE L'ON SACHE QUE CE VINGT UNIÈME jour de mars 1887, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111e,

Par devant moi James Fahey, notaire de cette ville et de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté en la présence des témoins ci après

Ont personnellement comparu les personnes qui ont signé les présentes, lesquelles ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane décrétées dans ce but, elles ont convenu et stipulé en s'y engageant ainsi que ceux qu'elles représentent de former une corporation ou corps politique en droit sous les clauses, stipulations et règlements suivants:

ARTICLE 1er.

Le nom ou titre de cette Corporation sera "GERARD'S RECTILINEAR PROPELLER AND ROTARY ENGINE COMPANY", et la Nlle-Orléans sera son domicile.

ARTICLE II.

Le but pour lequel cette corporation est établie et la nature de son exploitation consistent dans l'achat de tous les droits, titres, intérêts, réclamations et droits de propriété que possède M. Aristide Gérard dans ce qui suit:

Premièrement—Un certain caveat relatif à une amélioration dans l'hélice rectiligne (Rectilinear Propeller) émis par le Gouvernement des Etats Unis en faveur dudit Aristide Gérard, conformément au certificat daté à Washington, D. C. le 1er juillet 1886.

Secondement—Un certain caveat relatif à la Machine Rotative (Rotary Engine) émis également en faveur dudit Aristide Gérard par le Gouvernement des Etats Unis conformément au certificat daté Washington, D. C. le 2 novembre 1886.

Ensemble avec tous les brevets (patentes) accordés pour les dites améliorations ainsi que tous les droits de patente et autres privilèges et avantages de toute nature qui dépendent maintenant ou pourront dépendre plus tard des améliorations susdites ou autrement.

La construction des hélices rectilignes (Rectilinear Propellers) et de machines rotatives (Rotary Engines), la vente la cession ou le transfert de tout ce qui précède, ou l'exploitation de l'affaire avec le plus grand avantage possible ou l'exécution de l'accomplissement de tout acte qui s'y rapportant et qui sera jugé nécessaire et convenable.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à un million de dollars ($1 000 000), divisé en quarante mille actions de vingt-cinq dollars chacune, payables au comptant après que la charte de la compagnie aura été terminée et publiée, conformément à la loi pour ces actions il sera alors émis des certificats.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront confiés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires qui seront élus annuellement au scrutin le deuxième lundi de mars de chaque année en telle heure et en lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans qu'il pourra désigner le dit Conseil. Celui ci devra donner dix jours d'avis au moins de cette élection dans un des journaux quotidiens publiés dans cette ville. Chaque action ou propriétaire ou de son représentant donnera droit à un vote et à quatre directeurs de ladite cie laquelle sera tenue sous la direction de trois actionnaires nommés dans ce but par le Conseil de Direction. Pour être élu directeur il faut posséder au moins dix (10) actions.

Le directeur qui aura donné sa démission ou qui sera absent sera remplacé par un autre membre désigné par le président en dehors de toute réunion avec le consentement écrit d'une majorité des directeurs. Le Conseil de Direction en séance peut remplir les vacances en tout temps. Tout directeur s'il est incapable d'agir en cette qualité pourra désigner un suppléant qui devra posséder dix actions au moins pourvu qu'il le fasse par écrit et qu'il indique le temps pendant lequel ledit suppléant doit le remplacer. Les conditions ... ne doivent en rien contrarier l'élection annuelle des Directeurs.

ARTICLE V.

Le premier Board de Directeurs de cette corporation sera composé de Charles E. Black Edward W. Huntington, Augustus Reichard, Albion K. Miller, Jules C. Denis, George E. Pitcher, Allain Eustis, Ulger Lauve et Samuel H. Gilman qui éliront parmi eux un président, un vice président et tels autres officiers qu'ils jugeront convenable. L'abstention de nommer des directeurs n'annulera pas la charte ni ne dissoudra pas cette corporation. L'ancien Board de Directeurs continuera à servir jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et soient entrés en fonctions.

Le Président ou en son absence, le secrétaire, sera l'officier à qui l'on servira toutes citations ou autre procès légal.

ARTICLE VI.

Cette corporation existera et continuera à exister sous le nom qu'elle a été incorporée durant une période de 99 ans à partir de cette date, à moins qu'elle soit dissoute avant ainsi qu'il est prescrit ci après.

ARTICLE VII.

Ces articles d'incorporation peuvent être changés altérés ou amendés, ou cette corporation elle même dissoute à une assemblée des actionnaires qui sera convoquée et tenue après dix jours d'avis dans un journal quotidien publié dans cette ville avec le consentement des actionnaires possédant trois quarts du montant du fonds capital. Et en cas de liquidation ou à l'expiration de la charte, ou antérieurement les affaires seront réglées par et sous la direction de trois actionnaires qui seront élus par les actionnaires possédant une majorité du montant du capital, à une assemblée spéciale qui sera convoquée à cet effet. Ils procéderont immédiatement à la vente et disposeront de l'actif de telle façon que décideront les actionnaires à ladite assemblée, et après avoir payé toutes les dettes ils diviseront la balance parmi les actionnaires en proportion de leurs actions respectives.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire de cette corporation ne sera jamais tenu responsable des contrats ou erreurs de cette corporation pour une somme autre que la balance non payée due à la compagnie sur les actions qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation ne pourra pas annuler cette charte ou rendre un actionnaire responsable d'aucune dette au delà du montant de son stock.

Fait et passé en mon bureau, à la Nouvelle-Orléans, le jour le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. John Clements Schoneka et Henry Peter Labatut, témoins compétents résidant en cette ville et qui ont signé ainsi que moi et les personnes nommées ci-dessus la Charte après en avoir pris lecture.

L'acte primitif est signé:

ARISTIDE GERARD,
ALLAIN EUSTIS,
E. W. HUNTINGTON,
A. K. MILLER,
CHAS. E. BLACK,
J. TUYES,
ULGER LAUVE,
JOHN B. LAFITTE,
AUGUSTUS REICHARD,
J. C. DENIS,
ERNEST LAGARDE, JR,
S. H. GILMAN,
H. LAROUSSINI,
J. A. CHALARON,
ALBERT PAUL,
A. SCHREIBER,
G. E. PITCHER,
HENRY TREMOULET,
T. GENERELLY.

J. C. SCHONEKAS,
H. P. LABATUT.

{SCEAU} JAMES FAHEY, Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus du "Gerard's Rectilinear Propeller and Rotary Engine Co." a été ce jour dument enregistré à mon bureau dans le livre 279, folio 797.

Nouvelle-Orléans, 23 mars 1887.

{SCEAU} Signé: EDWARD E. SKINNER, Annotateur des hypothèques. Etat de la Louisiane, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Je certifie que la copie ci-dessus est exacte et correcte ainsi que l'acte primitif d'incorporation du "Gerard's Rectilinear Propeller and Rotary Engine Co." et ainsi que le certificat enregistré au bureau des hypothèques de cette paroisse et à mon bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau officiel en la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne., ce 24e jour de mars 1887.

{SCEAU} JAS. FAHEY, Notaire.
29mars—

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, No 104 rue du Canal—Nlle-Orléans, 20 mars 1887.—Avis est donné que l'élection annuelle de onze directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie LUNDI, 4 avril 1887, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M.
G. W. NOTT, Secrétaire. 19 mars—au 4 avril

La retraite des "Mères Chrétiennes" qui sera prêchée par le Rév. Père Alix, commencera à la Cathédrale St. Louis, mardi 29 mars.
Mardi. Messe à 7 heures, suivie d'une Instruction.—Sermon à 2 p. m.
Mercredi. Messe à 7 heures, suivie d'une Instruction.—Le soir, à 7 heures, Sermon et Bénédiction.
Jeudi. Messe à 7 heures, suivie d'une Instruction.—Sermon à 2 heures.
Vendredi, clôture de la retraite.
Communion générale à la Messe de 7 heures.
Les Paroissiens et fidèles en général sont invités à assister à ces pieux exercices.
27mars—

TO-KALON. AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi bouteille vin ordinaire, pour 5 cents de plus on a une demi bouteille du fameux To Kalon. 17fév—1anPP.

BASILE BARES, FACTEUR DE PIANOS. 84 Rue Royale, N.O. SEUL AGENT POUR LES Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

LIQUIDATION.
ME retirant positivement des affaires, j'offre aux marchands de la ville et de la campagne tout mon fort stock de Dry Goods et Notions à des prix excessivement bas. Un escompte libéral sera fait pour le cash.
H. MANUEL, 20 et 22 rue de Chartres, Nlle-Orléans. 17 fév—2m

PROCUREZ-VOUS —LE— Directory de la ville, ANNÉE 1887.
5400 noms nouveaux. 25,000 Changements d'anciens noms
Ce qui rend inutile les autres directory ce qui rend aussi le nouveau indispensable aux commerçants.
LE MOYEN LE PLUS PROMPT ET LE MEILLEUR
De se procurer le Directory est de le faire demander à l'éditeur. Un avis par carte postale recevra une attention immédiate. Il n'en reste plus qu'un nombre restreint d'exemplaires en sus du nombre commandé. L. SOARDS, Editeur
5 Allée Commerciale coin de la rue du Camp. 10 fe—

NOUVEAU STOCK PERSIENNES Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils, 23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux Suisses, Nottingham, Madras et Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 8 oct—1an

PIANOS —DE— PLEYEL —CHEZ— Louis Grunewald, 18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
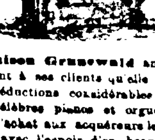
La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOMMER, FISCHER, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle est pleine de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour de comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.
MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. CAHIERS, LIVRES de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs vous sera avantageux.
Louis Grunewald, 127 rue Canal. Et 18 rue Baronne, N.O. 1er oct86—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE,
La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.
Plus de $88,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.
Directeurs à la Nouvelle-Orléans: J. F. SHRODER, Chairman; NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire. 12nov,86—1an—VdO.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté de leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Chapeaux et articles de toilette pour messieurs enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me district.
9déc 85—1an—D Mar J—PP

Spectacles, Bals, &c.

GRAND BAL PARÉ DONNÉ PAR LA Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans, A LA SALLE DE L'OPÉRA, Le JEUDI, 21 AVRIL 1887.
Prix du Billet ... $1.00.
Les séances de la Direction auront lieu à l'Asile, tous les lundis et les vendredis, à 7 heures du soir.
Toute demande d'invitation de dames devra être adressée à la Direction.
Par ordre du Président, L. SIMON, Secrétaire. J. BAYLE. 27 mars—27 au 21 avril.

COMITÉ DES TRENTE. POUR L'ORGANISATION DE LA Fête Nationale du 14 Juillet.
Avis à la population Française.
MM les résidents Français de la Nlle-Orléans sont priés de se réunir le DIMANCHE 10 avril 1887 à 1 heure P. M. à l'Asile de la Société Française, rue Ste Anne entre Derbigny et Roman afin de procéder par le vote au renouvellement du Comité des Trente pour la Fête Nationale du 14 Juillet 1887 conformément aux règlements adoptés. Le Président, A. MAILHES.
G. ROLT, Secrétaire. 27 mars—27—3, 10 avril

G. Léaumont, Pharmacie homéopathique, —Au coin des rues— DAUPHINE ET DUMAINE. Téléphone No 406. Nlle-Orléans. 6 sept—1an

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS. BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mars 1887.

Liste de publications.

Antoine ou Hilaire dit Barrai; Aurenson Jean Baptiste Léon; Beaudéan Louis; Bellin Edouard François; Bernier Pierre; Blondeau Louis; Bondon Pierre Aunree; Brulatour Eugène Marie Georges; Charcot Emile; Chauveau Louis maréchal ferrant; Carron Louis; Chotain Claude; Coiard Emile Jules; Desjardins les époux; Didiot François Joseph; Domecq Julien dit Léonard; Dupuy Léger; Genin Louis; Gesson Aimé; Girerd Jean François; Germain Georges; Hezecques Elie; Henrion Jean Baptiste; Heurticolon Jean dit Pericon; Jeanton Germain Jules; Maingny Pierre Marie; LeBreton Charles Adolphe; Pauly Antoine; Pellicier Louis; Prévôt Pierre Nicholas; Putz Théodore Arnand; Régo Henri; Rebours Francisque Emile; Robert Mme Cécile épouse Raspail; Rivoire Ulysse; Rivoire Hyppolite; Rosier Léon et Jean; Serrebon Firmin; Taillandier Jean Baptiste; Trouquet Jeanne femme Fusch; Thomas Jean Marie Vincent Alexandre.

LETTRES.

Arnould Stanislas, charpentier; Delouvert Aimé; France Gaston; Gobréau Lucien; Jourdan Mme Coriane née de Varillat; Moine Marius; Rousaud Jean; Renault Alexandre; Vve Sénécal épouse Chatry.

M. R.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1886. Le Gérant, PAUL DEPIERRE.

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLÉANS. (New Orleans Insurance Company of New Orleans.)
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - $500,000
J. TUYES, Président, A. SCHREIBER, Vice Président, JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus reduits.
DIRECTEURS: CHAS. T. DUGAZON, PIERRE POUTZ, D. FATJO, CHAS. E. SCHMIDT, JULES TUYES, GUS. PITOT, EDWD J. BORET, H. GALLY, A. SCHREIBER, THEO. BRIERRE, W. C. C. CLAIBORNE, JR., J. W. HINCKS.
24 fév—1an

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie		$214,703 96
Sur les risques maritimes		10,987 55
Sur les risques de rivières		10,340 68
Primes totales		$236,032 19
Moins primes non échues		65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886		$170,382 19
PERTES PAYÉES:		
Sur les risques d'incendie	$88,584 58	
Sur les risques maritimes	1,567 94	
Sur les risques de rivières	1,489 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16,457 51	
Réassurances et primes remboursées	14,995 42	
		$123,095 29
Profits		$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252,798 42
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24,306 54
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,336 00
Comptant	38,733 33
	$558,536 36

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886. JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 3 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS: D. A. Chaffraix, Aristide Hopkins, Jos A. Shakspeare, Jno B. Lallande, M. W. Smith, Paul Fourchy, W. B. [illegible], B. Fatjo, [illegible], Albin [illegible].

Spectacles, Bals, &c.

Académie de Musique de Bidwell. Commençant Dimanche, 27 mars. Matinées Mercredi et Samedi. Seconde semaine des artistes favoris Wm. REDMUND —ET— Mme THOS. BARRY, Secondés par leur superbe troupe dans le grand drame romantique de Chas Osborne A MIDNIGHT MARRIAGE!
Dimanche 3 avril—Bénéfice annuel de M. FRED MAUBERRET. 26mars—

GRAND OPERA HOUSE. Dernière semaine de la saison. DIMANCHE, 27 MARS, Et tous les soirs cette semaine, et Matinées Jeudi et Samedi. Bidwell's Star Dramatic Company. Présentera la comédie de Brockstone MARRIED LIFE! Terminant par le drame comique PARENTS AND GUARDIANS.
Note—Bénéfice de Fred Mauberret à l'Académie de Musique, Dimanche, 3 avril. 26 mars—

TEMPLE D'ART. POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT, LA BATAILLE DE PARIS. La plus grande exhibition d'art qui ait ...
Ouvert journellement, le dimanche inclusivement de 8:30 A. M. à 5:30 P. M. 23 mars—

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART, DENTISTE. A transféré son bureau du No. 196 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY, Dentiste, A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1an
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S. Bureau, 110 rue du Canal. Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs. 25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES. No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de dents artificielles.

Dissolution de Société.

LES soussignés ont d'un commun accord dissous la société existant entre eux sous la raison sociale P. Macou & Cie M. L. Philippe se retirant de la maison. M. P. Macou assume toutes les dettes de l'ancienne maison et continuera pour son compte les affaires de marchandises sèches à l'encoignure Poydras et Baronne, connue par le passé.

27 mars—3f PP. P. MACOU, L. PHILIPPE.

ELKIN & CO., 100.....Rue du Canal.....100
Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en TAPIS
Velours Tournay, Mosaique, Windsor
TAPIS DE BRUXELLES.
—Aussi—
Moquettes, Velours, Body Bruss, Trois-plis et Ingrains.
Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais.
RIDEAUX Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne, Stores de fenêtres, Corniches, Flèches.
NATTES DE CHINE en grande variété
RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.
26oct86—1an

SCROFULES.
Les **Scrofules** et toutes les maladies scrofuleuses, telles que **Ulcères, Plaies, Erysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous**, et **Éruptions de la Peau**, sont le résultat direct de l'impureté du sang.
Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.
Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.
"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.
Je suis, avec respect, MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.
☞ Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.
L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, Mr. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:
"Souffrant cruellement de l'Eczéma pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer
stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes**, la **Névralgie**, la **Goutte Rhumatismale**, les **Catarrhes**, la **Débilité Générale**, et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrompu, et par une vitalité affaiblie.
Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.
PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 MARS—CLASSE No 174. Tirage de 4 heures P. M.

44 45 29 62 15 [illegible] 31 70 77 24 [illegible] 61 10

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 27 mars 1887—4 heures P. M.

J. A. A. BOUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
D. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les ...